

Lettre de candidature de la ville de Sarrebruck aux institutions communautaires (Sarrebruck, 11 juin 1951)

Légende: Le 11 juin 1951, Peter Zimmer, maire de Sarrebruck, adresse à Robert Schuman, président de la Conférence sur l'Union européenne du Charbon et de l'Acier, une lettre dans laquelle il propose de choisir Sarrebruck comme siège des institutions communautaires.

Source: Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Ministère des Affaires étrangères. Relations internationales. Plan Schuman. Ratification-Commission intérimaire, AE 11391.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_candidature_de_la_ville_de_sarrebruck_aux_institutions_communautaires_sarrebruck_11_juin_1951-fr-6f8eec29-6f25-4da2-b48a-3eb54c32092e.html

Date de dernière mise à jour: 14/09/2012

Lettre de candidature de la ville de Sarrebruck aux institutions communautaires (Sarrebruck, 11 juin 1951)

Der Bürgermeister der Stadt Saarbrücken

Son Excellence

Monsieur Robert SCHUMAN

Ministre des Affaires Etrangères et Président de la Conférence sur l'Union Européenne du Charbon et de l'Acier,

Quai d'Orsay Paris

Sarrebruck, le 11 juin 1951

Monsieur le Président,

En ma qualité de maire de la ville de Sarrebruck, j'ai l'honneur de soumettre à la Conférence sur l'Union Européenne du Charbon et de l'Acier la prière de bien vouloir choisir Sarrebruck comme siège des institutions permanentes de l'Union. Etant donné sa situation géographique à l'intersection des bassins houillers et des districts d'acier du nord-ouest de l'Europe et en raison de sa liaison traditionnelle avec les industries charbonnière et sidérurgique, la ville de Sarrebruck croît être particulièrement qualifiée pour la haute tâche consistant à loger dans ses murs les institutions du Plan Schuman.

Le bassin industriel de la Sarre, dont Sarrebruck est le centre commercial et administratif, touche directement au bassin houiller et à la région de fer les plus importants que la France possède en Lorraine ainsi qu'au district industriel du Luxembourg. Il est étroitement lié au marché allemand et entretient également des relations économiques très actives avec tous les autres pays participant à l'Union. Dans le cadre de la production européenne de charbon et d'acier, l'industrie de la Sarre occupe une position moyenne, et ceci tant quant à sa situation géographique qu'en ce qui concerne les moyens de sa productivité. Dans ces circonstances, la ville de Sarrebruck doit être considérée comme une place favorable permettant une coopération fructueuse entre les participants à l'Union Européenne du Charbon et de l'Acier.

Au point de vue moyens de transport, Sarrebruck remplit complètement la condition essentielle nécessaire pour le siège de la Communauté. En effet, des communications favorables relient la Sarre avec tous les pays participants. Située à l'artère principale du trafic liant la France et l'Allemagne, la ville dispose de bonnes communications ferroviaires; en outre, elle sera prochainement intégrée au réseau du trafic à grande distance prévu dans le cadre de la coopération européenne relative à la circulation routière qui prévoit une communication directe entre la Manche et l'Italie passant par Sarrebruck. Le réseau des autostrades allemandes qui est déjà achevé jusqu'à Kaiserslautern (Palatinat) aboutira dans la région de Sarrebruck aux auto-routes menant à Paris, à la Côte de la Manche et à Strasbourg. Pour l'organisation de services aériens, un aérodrome achevé en 1939 sera disponible. Cet aérodrome est actuellement en voie de réaménagement.

Quant aux bâtiments nécessités par l'administration de l'Union, le centre de la ville offre de grandes surfaces permettant de commencer immédiatement ces constructions. A partir de l'automne 1951, il serait possible de mettre à la disposition des différentes institutions de l'Union des bureaux neufs qui pourraient servir jusqu'à l'achèvement des bâtiments à prévoir.

Etant donné qu'à Sarrebruck, il y a une université, un théâtre moderne et de bonne renommée, une école supérieure de Musique et des Beaux Arts et des environs pleins de charme, les fonctionnaires et employés de l'Union trouveraient un séjour tout à fait agréable.

Pour le cas où une décision serait prise en faveur de la Ville de Sarrebruck, la Municipalité de la ville s'est déjà assurée l'appui de toutes les autorités compétentes.

Au nom des citoyens et de l'administration de la Ville de Sarrebruck, j'ai l'honneur de prier la Conférence de

bien vouloir réserver, lors de sa prochaine réunion le 24 juin à Rome, un examen bienveillant à notre proposition de choisir Sarrebruck comme siège des institutions de l'Union du Charbon et de l'Acier et de me permettre, au cas où la Conférence serait – par principe – inclinée à prendre en considération le choix de Sarrebruck, de lui soumettre une documentation détaillée avec plans des terrains et des propositions à l'appui pour la construction des bâtiments envisagés.

Je me suis permis de faire parvenir une copie de cette lettre aux gouvernements participant au Plan Schuman.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

signé: ZIMMER

Maire de Sarrebruck